

Document d'informations clés ("DIC")

Platinum France Capitalisation

Objectif:

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit:

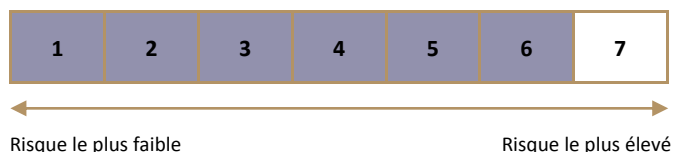
Produit: Platinum France Capitalisation
Entreprise d'assurance: GB Life Luxembourg S.A.
Site internet: www.gblife.lu
Téléphone: +352 26 44 11 44
Autorité compétente: Commissariat aux Assurances, 7 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Date de production du document: 22-01-2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type:	Le contrat Platinum France Capitalisation est un contrat de capitalisation individuel libellé en unités de compte.
Objectifs:	Ce Contrat multi-supports de type capitalisation a pour but de permettre au Souscripteur de se constituer un capital disponible à tout moment à partir de versements libres. Les Document d'informations spécifiques de chacun des Supports d'investissement proposés au sein du Contrat Platinum France Capitalisation sont disponibles sur le site web de la Compagnie, ou sur simple demande exprimée auprès de la Compagnie ou de l'Intermédiaire. Les actifs sous-jacents ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
Durée de vie du produit:	Le Contrat de capitalisation Platinum France est souscrit pour une période de 10 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le Contrat prend fin: <ul style="list-style-type: none"> • en cas de renonciation; • en cas de rachat total; • lorsque le Contrat arrive à échéance dans le cas d'un contrat de capitalisation; • lorsque la valeur du Contrat ne permet plus sa gestion ou le prélèvement des frais y afférents; • lorsque la valeur du Contrat devient inférieure à l'investissement minimum déterminé par les dispositions prudentielles luxembourgeoises.
Investisseurs de détail visés:	Platinum France Capitalisation est destiné aux résidents français qui désirent investir dans des fonds dans le cadre d'un Contrat de capitalisation. Platinum France peut s'adresser à tous les profils allant de défensif à dynamique. Le montant minimum d'investissement est de 250.000 EUR.
Avantages et coûts:	Au terme du contrat, GB Life Luxembourg S.A. verse au souscripteur un capital correspondant au nombre de parts d'unités de compte atteintes valorisées en fonction de leur contre-valeur au jour du règlement par GB Life Luxembourg S.A. et après déduction des frais et prélèvements fiscaux et sociaux applicables.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?



Indicateur synthétique de risque:

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 1 et 6 sur 7.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Ce produit comporte un risque de perte en capital gradué de 1 à 6 en fonction des choix d'investissement sur les supports d'investissement sous-jacents et d'une possibilité de défaut de la compagnie. Le preneur est invité à consulter le document d'information spécifique des supports d'investissement sous-jacents pour avoir une appréciation plus précise du risque encouru.

Si la devise de votre versement est différente de la devise du support d'investissement choisi, il existe un risque de change correspondant à la fluctuation des parités entre les devises, qui peut affecter le rendement du support d'investissement.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

La performance globale du produit dépend des options d'investissement sous-jacentes.

Que se passe-t-il si GB Life Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs sous-jacents sont déposés auprès d'une banque dépositaire qui a été préalablement autorisée et régulièrement contrôlée par l'autorité luxembourgeoise, le Commissariat aux Assurances. Dans le cas improbable d'un défaut de la Compagnie, le Commissariat aux Assurances peut bloquer les comptes bancaires pour protéger les droits des assurés. En outre, les titulaires de polices ont la qualité des créanciers privilégiés au premier rang sur les actifs correspondant à leur type de créance selon les dispositions prudentielles en vigueur. Cette qualité leur permet de récupérer d'abord et avant tout leurs créances liées à l'exécution de leurs Contrats d'assurance en cas de défaut de la Compagnie.

Un mécanisme de protection vise à protéger les avoirs des preneurs d'assurance en leur offrant un triple niveau de protection:

- Ségrégation des actifs de la Compagnie en distinguant le "Patrimoine réglementé" du "Patrimoine libre".
- Gel des comptes de la Compagnie en cas de défaillance de cette dernière et créance de premier rang accordée aux preneurs d'assurance.
- Surveillance et contrôle exercés par le Commissariat aux Assurances

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (reduction in yield - RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	De 37,05 EUR à 732,95 EUR	De 161,06 EUR à 2.076,04 EUR	De 359,95 EUR à 3.981,63 EUR
Incidence sur le rendement (RIY) par an	De 0,37 % à 7,33 %	De 0,37 % à 5,12 %	De 0,37 % à 4,75 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence des coûts du contrat sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	De 0,00 % à 0,39 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	De 0,00 % à 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	De 0,00 % à 0,53 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	De 0,37 % à 3,87 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	De 0,00 % à 0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	De 0,00 % à 0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée minimale: 8 ans

La période de détention recommandée est de 8 ans. Elle dépend notamment de la situation patrimoniale du preneur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le preneur est invité à demander conseil auprès de son intermédiaire. Dès la fin du délai de renonciation de 30 jours, le preneur peut à tout moment par une demande écrite et signée, racheter une partie ou la totalité de son Contrat. Le rachat partiel ne peut réduire la valeur du Contrat en dessous de 100.000 EUR et l'allocation des fonds en dessous de 12.500 EUR par fonds externe ou par fonds interne collectif et en dessous de 125.000 EUR pour les fonds dédiés. Le rachat total met fin au Contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute réclamation relative au Contrat doit être adressée par écrit au siège social de GB Life Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, à l'attention du département Client Servicing. Il est recommandé d'indiquer le numéro du Contrat et de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de la réclamation. GB Life Luxembourg S.A. accuse réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables à compter de sa réception, et y apporte une réponse dans un délai maximum de deux mois. En l'absence de règlement de la réclamation, le réclamant aura la faculté de saisir gratuitement le médiateur de l'association professionnelle des assureurs luxembourgeois. Ce médiateur est indépendant de la Compagnie et peut être joint aux coordonnées suivantes: Médiateur de l'ACA - BP 448 - L-2014 Luxembourg. Dans tous les cas, la réclamation pourra également être portée à la connaissance de l'autorité de contrôle de la Compagnie dont les coordonnées sont les suivantes: le Commissariat aux Assurances - 7, boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg. En tout état de cause, le réclamant demeure libre d'intenter une action en justice à tout moment. Toutes les contestations relatives à l'interprétation, la validité, et l'exécution du Contrat sont de la compétence des tribunaux français. Dans tous les autres cas, le tribunal compétent est celui du siège social de GB Life Luxembourg S.A..

Autres informations pertinentes

Des informations réglementaires supplémentaires relatives au produit peuvent être demandées par e-mail. Vous pourrez alors les recevoir en version imprimée ou numérique. Tous les documents publiés sur le site sont obligatoirement mis à disposition en vertu de la loi luxembourgeoise. Les conditions générales relatives au produit décrit dans le présent Document d'informations clés et contenant de plus amples informations sur les caractéristiques et les coûts sont disponibles à la demande de l'investisseur potentiel.